

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 mars 2016**

Décision n° **CP-2016-0778**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Prestations de nettoyage de bâtiments de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 février 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 9 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), M. Claisse.

**Commission permanente du 7 mars 2016****Décision n° CP-2016-0778**

commune (s) : Lyon 2°
objet : <b>Prestations de nettoyage de bâtiments de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure négociée avec mise en concurrence</b>
service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Les marchés à bons de commande de prestations de nettoyage des sites de l'ex-Conseil général du Rhône (9 lots géographiques, périmètre hors-collèges), transférés en partie ou en totalité à la Métropole de Lyon, sont arrivés à échéance le 31 décembre 2015.

Par ailleurs, le marché à bons de commande des prestations de nettoyage des sites de la direction de la propreté (marché n° 2012-795) est également arrivé à échéance le 31 décembre 2015, en raison de sa non-reconduction, le titulaire étant défaillant.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à des prestations de nettoyage de bâtiments de la Métropole.

Les prestations ont fait l'objet de l'allotissement suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	sites de la direction de la propreté (sauf avenue Krüger)	660 000	792 000	1 320 000	1 584 000
2	site avenue Krüger de la direction de la propreté	180 000	216 000	540 000	648 000
3	Irigny, Oullins, Saint Genis Laval, Sainte Foy lès Lyon, Givors, Marcy l'Etoile, Craponne, Grigny, Pierre Bénite et La Mulatière	240 000	288 000	720 000	864 000

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
4	Caluire et Cuire, Ecully, Limonest, Neuville sur Saône, Rillieux La Pape, Tassin la Demi Lune, Fontaines sur Saône et Francheville	210 000	252 000	630 000	756 000
5	Vaulx en Velin, Villeurbanne	240 000	288 000	720 000	864 000
6	Bron, Décines Charpieu, Meyzieu, Saint Priest, Chassieu	240 000	288 000	720 000	864 000
7	Saint Fons, Vénissieux, Corbas, Mions, Feyzin	120 000	144 000	360 000	432 000
8	Lyon 5° et Lyon 9°	150 000	180 000	450 000	540 000
9	Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4° et Lyon 6°	240 000	288 000	720 000	864 000
10	Lyon 3°, Lyon 7° et Lyon 8°	330 000	396 000	990 000	1 188 000

Tous les lots font l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics. Ils ont été conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 2 fois une année.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 novembre 2015, a classé les offres et attribué les lots n° 1 et n° 3 à n° 10.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2015-0614 du 7 décembre 2015, la Métropole a autorisé monsieur le Président à signer lesdits marchés.

Pour le lot n° 2, la procédure ayant été déclarée infructueuse par la commission permanente d'appel d'offres du 16 octobre 2015, une consultation par marché négocié a été lancée, conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 du code des marchés publics.

À l'issue de la phase de négociation inhérente à la procédure de marché négocié, et dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 12 février 2016, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise suivante :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
2	site avenue Krüger de la direction de la propreté	L'Orangerie

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes y afférents avec l'entreprise suivante :

- lot n° 2 : site avenue Krüger de la direction de la propreté ; entreprise L'Orangerie pour un montant annuel minimum de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC, et maximum de 180 000 € HT, soit 216 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 2 fois une année.

**2° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits à inscrire aux budgets principal et annexes sur les comptes, fonctions et opérations correspondants - exercices 2016 et suivants.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2016.**